



LES GRANDES MÉTROPOLIS ONT-ELLES UN AVENIR ?

Par Jacques de Courson, président de l'association *Urbanistes du monde*, consultant, enseignant et auteur de nombreux rapports sur la prospective territoriale, dont *Le projet de ville* (1993), *Les élus locaux* (2000), *Brésil des villes* (2003), *L'appétit du futur* et *Voyage au cœur de la prospective* (2005).

Les très grandes agglomérations – habituellement nommées métropoles – ne cessent de se multiplier et de grandir, particulièrement dans les pays dits du Sud. C'est un fait – récent dans l'histoire du monde – dont on peut se réjouir ou, au contraire, s'alarmer. Selon Jacques Véron (*L'urbanisation du monde*, Éditions La Découverte, 2006) : « Le nombre des agglomérations de 10 millions d'habitants et plus a quintuplé entre 1975 et 2005. La population vivant dans ces villes est passée de 64 millions à 292 millions et les Nations Unies estiment qu'en 2015 près de 360 millions de personnes vivront dans des agglomérations de cette taille. Sur les 20 dont la population excède 10 millions d'habitants – elles n'étaient que 4 en 1975 (Tokyo, New York, Shanghai et Mexico) –, 15 sont situées dans des pays en développement dont 11 en Asie. »

Bien plus : si ces mégavilles croissent en nombre, chacune d'entre elles – ou presque toutes – continue à croître en taille. Ces villes ont-elles un avenir ? Et lequel ? Que vont-elles devenir ? Quelles questions posent-elles au prospectiviste ? Et que faut-il faire : s'opposer à cette croissance – qui paraît irrésistible –, du moins essayer de la contenir, ou au contraire l'entretenir, voire l'accélérer ?

Il ne s'agit pas, au fond, dans ce bref article de traiter de cette question à laquelle s'intéressent en particulier les responsables politiques et techniques de ces villes – après tout, personne, pas même eux, ne sait ce qu'elles vont devenir ! –, mais d'essayer de poser les termes du débat.

Et d'abord, est-ce une question importante ? On peut considérer que c'est une question vitale pour l'avenir du monde (et de chacune de ces villes) ou, au contraire, estimer que c'est une question sans objet ou qui n'appelle pas de réponse.

Les grandes métropoles étant le cœur et le moteur de l'économie moderne, leur bonne santé est et sera essentielle pour l'avenir du monde. C'est une thèse qui n'est pas partagée par tous ceux qui craignent, au contraire, leurs nuisances. En tout état de cause, ce qui étonne l'observateur, ce sont trois choses :

- Les grandes métropoles des pays émergents ne cessent de grandir, alors que celles des pays développés ont freiné, voire stoppé leur croissance. Toutefois, dans les deux cas, le cœur de l'agglomération stagne, voire régresse en nombre d'habitants. C'est vrai pour Sao Paulo comme pour Paris.

(suite à la page 2)

- Partout, le cœur de l'agglomération se transforme suivant un double phénomène : l'embourgeoisement. des quartiers centraux, du moins dans les métropoles des pays développés, et la prolifération des bureaux.
- Physiquement, la tache urbaine (*sprawl*) s'étend toujours plus loin sans apparemment subir de contraintes fortes, sauf si elle se heurte à des obstacles naturels majeurs.

On peut considérer que c'est une question sans réponse d'abord parce que les grandes villes d'aujourd'hui sont mondiales et n'appartiennent plus à personne – leur croissance est donc infinie et personne n'y peut rien – ensuite parce que personne – sauf les urbanistes – ne se pose même plus la question de leur avenir : ces villes sont là et n'arrêtent pas de grandir. Elles sont l'avenir de l'homme. Et leurs dirigeants ne rêvent que de leur développement en taille, puissance et rayonnement. Certains parlent ainsi de «l'urbanisation du monde».

Pourquoi les grandes métropoles ont-elles un avenir? Examinons d'abord les arguments en faveur d'une réponse positive à cette question :

- Parce qu'elles sont indispensables à l'économie de la planète, à la production et à la diffusion du savoir, ainsi qu'au fonctionnement du système international de transport, en particulier aérien. C'est une évidence.
- Parce que les hommes ont toujours aimé les grandes villes et veulent y habiter (l'exode rural n'est pas terminé), y travailler (les métropoles sont le plus grand marché du travail, et cela en tous pays), mais aussi s'y rendre pour une courte période (voyages d'affaire, tourisme urbain, congrès, etc.). C'est ainsi que Paris est devenu le numéro un du tourisme mondial, bien que n'étant pas la plus grande ville du monde, loin s'en faut.
- Parce que ce sont des lieux culturels privilégiés pour la création artistique – et cela, dans toutes les disciplines –, pour le patrimoine architectural et urbain, ainsi que pour l'enseignement supérieur et la recherche (on n'a jamais trouvé de Prix Nobel à la campagne).

Et pourquoi, au contraire, risquent-elles de dévorer l'humanité et de la détruire? Quels sont les arguments contre leur expansion sans fin? Certains pensent en effet qu'il faut fuir les grandes villes, voire les détruire, en tout cas les empêcher de grandir :

- Parce que les grandes villes sont criminogènes et, argument supplémentaire, que plus elles sont grandes et plus elles croissent vite, plus elles sont dangereuses. On le sait depuis Engels, et tous ceux qui connaissent Rio de Janeiro vous le diront. Mais ce n'est pas une fatalité et chacun connaît des métropoles, y compris du tiers-monde, parfaitement sûres.
- Parce que les grandes métropoles créent de l'inégalité sociale et de l'exclusion, et ce de façon massive et cumulative. En cette matière, de nombreuses études font apparaître un écart qui va croissant, selon la taille de la ville, entre une classe de hauts revenus ayant un mode de vie international et ceux que l'on appelle, en France, les «nouveaux pauvres» qui, même s'ils ont un emploi (souvent «précaire» ou à temps partiel), sont exclus du système économique. Ainsi, la France compte, en 2007, 85 000 personnes sans domicile fixe, pour l'essentiel à Paris, dont un tiers a pourtant un emploi, sans compter les «vrais» chômeurs qui représentent, en particulier chez les jeunes, une population d'exclus pratiquement incompressible. Autrement dit, les «très riches» comme les «nouveaux pauvres» sont métropolitains, presque inconnus dans les petites villes et totalement absents de la campagne.
- Parce qu'elles détruisent l'environnement et sont sources de pollution, de saturation du système de transport et de dégradation des conditions de vie.
- Parce qu'elles vident les campagnes et détruisent l'équilibre du système écologique local (p. ex., les «villes nouvelles» du Caire).
- Parce qu'elles coûtent de plus en plus cher en crédits publics... même si on oublie parfois qu'elles rapportent beaucoup à quelques-uns!

Faut-il être optimiste ou pessimiste, encourager la multiplication et la croissance des grandes villes – comme c'est actuellement le cas en Chine – ou, au contraire, favoriser les villes modestes et contraindre de façon draconienne le développement des grandes métropoles? Je serais pour ma part d'un optimisme raisonné. Voici pourquoi :

- À partir d'un certain seuil quant à la taille et au revenu variables suivant les villes et les époques –, les villes s'étouffent elles-mêmes et arrêtent de grandir, sans compter les causes externes : concurrence d'autres villes, catastrophes naturelles (séismes, tsunamis, inondations, glissements de terrain et hausse inévitable du niveau de la mer du fait du réchauffement de la planète, condamnant ainsi à terme de nombreuses villes côtières), décisions politiques, craintes du terrorisme urbain. C'est du moins le cas pour la plupart des grandes métropoles d'Europe. On peut donc imaginer que les métropoles des pays du Sud prendront le même chemin. En ce sens, on peut imaginer que les événements du 11 septembre 2001, à New York, feront croître la grande fragilité du cœur des métropoles face aux menaces des attaques terroristes.
- Les urbanistes contemporains et les entreprises qui travaillent avec elles commencent à savoir maîtriser les problèmes des grandes villes. Ce qu'on a appelé en France le « génie urbain » (technologie des réseaux et équipements urbains) a beaucoup progressé, et l'on sait maintenant à peu près gérer les problèmes urbains de grande dimension et d'une grande complexité, même s'ils sont parfois d'un coût très élevé.
- Les citoyens eux-mêmes se révoltent contre les grandes villes et exigent des responsables politiques une meilleure qualité de vie. La presse et les médias audiovisuels prennent le relais, sans compter le lobby des « Verts » qui, à Paris par exemple, est extrêmement puissant.
- Les familles qui ont des enfants sont de plus en plus nombreuses à quitter les grandes agglomérations ou, du moins en Europe, refusent de s'y installer. Les entreprises font de même, car elles suivent les desideratas de leurs cadres.

Les hommes ont donc toujours aimé les grandes villes et n'ont jamais cessé d'en construire de nouvelles et de les agrandir, parce qu'ils fuient, ce faisant, la solitude des « grands espaces » pour se rassembler, se défendre, commercer et débattre, élire un roi ou un tyran, trouver un ami ou un conjoint, et se donner en spectacle. L'humanité est grégaire et la grande ville « rend libre ». Chacun le sait d'instinct. C'est vrai depuis Babylone et Jéricho. Mais la très grande ville commence à faire peur, à mesure de son gigantisme que rien ne semble pouvoir limiter, en particulier dans les grands pays émergents comme le Brésil, l'Inde et surtout la Chine. Ce faisant, elle devient fragile, et sa fragilité croît avec sa taille.

Mais cette fragilité ne menace guère ces villes énormes et tentaculaires qui ont leur propre système de compensation et d'équilibre, même précaire. Car elles résistent et durent, ne serait-ce que par leur masse, et sont paradoxalement plus « élastiques » qu'une ville ordinaire. Cette flexibilité des métropoles fait que le concept de « développement durable » ne leur est guère applicable puisque par définition elles « durent » depuis des siècles. Ainsi, aucune armée du monde ne pourra jamais venir à bout, à l'époque contemporaine, de Grozny, Kaboul ou Bagdad. Et seule la bombe atomique a pu détruire Hiroshima et Nagasaki. Les grandes villes sont indestructibles... et le resteront. C'est dans leur nature même. En tout cas, aucune preuve contraire n'a jamais été apportée. Ainsi, les islamistes les plus radicaux n'ont réussi, comme par miracle, qu'à détruire deux tours au cœur de la plus célèbre métropole du monde : New York.

Les hommes n'aiment pas la solitude et – je l'espère, en tout cas – préfèrent le commerce de leurs semblables. Cela fait des villes, et pas obligatoirement des monstres.

RÉSUMÉ DE DOCUMENTS

Voici les articles de veille, ou leur résumé, qui ont été déposés dans le site du Réseau de veille intégrée sur les politiques publiques entre le 31 août 2006 et le 1^{er} février 2007.

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

DILEMME ENTRE LE COÛT DU LOGEMENT ET CELUI DES TRANSPORTS (CLIP 5715)

Veilleure associée :

Andrée Luciani, ministère des Transports du Québec

Dans une étude précédente, le Center for Housing Policy a montré les compromis que font plusieurs familles états-uniennes entre le coût de leur logement et celui de leurs transports, une économie de un dollar US du coût du logement entraînant une dépense additionnelle de 0,77 cents en frais de transport. De nombreuses familles choisissent ainsi une résidence moins chère à l'encontre de leurs frais de déplacement, qui sont alors plus longs et plus importants. Publié en octobre 2006, le rapport *A Heavy Load: the Combined Housing and Transportation Burdens of Working Families* visait à préciser le portrait global de la situation en s'appuyant sur des données concernant les quartiers de 28 régions métropolitaines.

Le coût combiné du transport et du logement représente en moyenne 57 % du budget des familles dont le revenu se situe entre 20 000 et 50 000 \$ US et qui utilisent l'automobile pour se rendre au travail dans une proportion de 85 %. Ce pourcentage est remarquablement constant d'une région à l'autre, à l'exception de Pittsburgh et San Francisco qui, à 54 et 63 % respectivement, constituent des extrêmes.

Toutefois, la part relative consacrée au logement et au transport varie fortement* en fonction du marché du logement, de la

qualité du transport en commun, de la répartition relative des lieux d'emploi et des logements abordables. Dans certaines régions métropolitaines, comme le Bay Area, à San Francisco, le manque de logements abordables et la mauvaise qualité du réseau de transport en commun augmentent le temps et les frais de déplacement, et engendrent une situation de congestion régionale.

En général, au delà d'une navette de 15 milles, le budget du transport dépasse celui du logement, et les familles finissent par dépenser autant et même plus en transport que ce qu'elles économisent en logement.

La tendance risque de se poursuivre et même de s'aggraver. En effet, entre 2000 et 2005, le coût du transport et celui du logement ont augmenté plus vite que les revenus, la suburbanisation se poursuit et le prix de l'essence a doublé entre 2002 et 2006.

Afin d'alléger le fardeau des familles et d'arrêter la détérioration de leur qualité de vie, ainsi que pour leur permettre de mieux concilier leurs divers frais, le Center for Housing Policy fait les recommandations suivantes :

- mieux intégrer les politiques du logement et du transport;
- encourager la densification;
- créer des emplois dans les quartiers centraux à faible revenu;
- investir dans le transport en commun là où les activités et la densité le justifient;
- réduire les frais de déplacement automobile par le recours au covoiturage et l'attribution de subventions aux prêts hypothécaires et aux assurances.

* La part du logement est de 32 % à New York et de 23 % à Saint Louis, tandis que les frais combinés du transport et du logement sont à peu près équivalents, soit 55 et 56 %.

Source :

LIPMAN, Barbara J., et autres.

A Heavy Load: the Combined Housing and Transportation Burdens of Working Families, Center for Housing Policy, octobre 2006, 32 p.

http://www.nhc.org/pdf/pub_heavy_load_10_06.pdf

LA GESTION DES RISQUES

L'ÂGE DE LA RETRAITE AUGMENTE INEXORABLEMENT EN EUROPE (CLIP 5755)

Éditrice-coordonnatrice du RVIPP :

Marzena Jarek, ministère du Conseil exécutif

En Allemagne

Le gouvernement allemand se prépare à réformer son régime de retraite. Par un projet de loi visant à relever l'âge du départ à la retraite à 67 ans et un programme favorisant l'emploi des seniors, l'Allemagne espère désamorcer une bombe à retardement démographique. Le pays connaît l'un des taux de fécondité les plus bas d'Europe et sa population vieillit : d'ici 30 ans, l'Allemagne comptera deux personnes actives pour un retraité. Cette situation est intenable pour l'actuel régime de retraite établi en fonction du nombre de cotisants.

Actuellement, les Allemands travaillent jusqu'à l'âge de 65 ans. À partir de 2012, ce seuil sera relevé graduellement à raison d'un mois supplémentaire par an et, à compter de 2024, de deux mois par an, de façon à atteindre 67 ans en 2029. La mesure est indispensable et, pourtant, les critiques au pays sont nombreuses. Les syndicats y voient un moyen de réduire indirectement le montant des retraites.

Afin de faciliter le déploiement de la réforme, Berlin a mis sur pied un programme de soutien à l'emploi des plus âgés, qui comprend des subventions à l'embauche de salariés en fin de carrière, une compensation provisoire du manque à gagner, à l'intention des travailleurs seniors qui accepteront un nouvel emploi moins bien rémunéré que le précédent, et de l'aide à la formation.

Ailleurs en Europe

Le gouvernement britannique a publié, quant à lui, en novembre 2006, une loi qui prévoit l'augmentation progressive de l'âge de la retraite pour la porter à 68 ans. Dans ce cas, la pension ne sera plus indexée en fonction de l'inflation, comme c'est le cas actuellement, mais selon la progression des revenus, ce qui est plus avantageux. Ce débat s'enclenchera également en Italie, en janvier prochain.

Quant aux pays d'Europe de l'Est, ils ont mis sur pied des réformes qui prévoient, au cours des dix prochaines années, l'allongement de la durée du temps de travail, qui se poursuivra jusqu'à 62 ou 63 ans. En Pologne, les hommes travaillent jusqu'à 65 ans et les femmes jusqu'à 60 ans. On prévoit également dans ce pays une éventuelle augmentation de la durée du temps de travail des femmes.

Le gouvernement danois prévoit, pour sa part, faire porter l'âge de la préretraite de 60 à 62 ans et celui de la retraite, de 65 à 67 ans. Cette décision se concrétisera à compter de 2019.

Au Portugal, l'âge de la retraite passerait de 60 à 66 ans en 2017. La Belgique, à son tour, a décidé de relever l'âge de la retraite anticipée, pour la porter de 58 à 60 ans.

La France, quant à elle, conserve l'âge du départ à la retraite à 60 ans, tout en augmentant la durée des cotisations.

D'autres États membres de l'Union européenne (UE) mettent en œuvre des systèmes d'encouragement à demeurer sur le marché de travail (Espagne, Finlande, Suède).

Malgré ces réformes, l'UE est loin d'avoir atteint son objectif de 50 % d'emploi des 55-64 ans, avec seulement 40,2 % en 2003.

Une telle mesure est-elle envisageable au Québec?

Source :

LE JOURNAL DU NET.
<http://www.journaldunet.com/>

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

ÉOLIEN ET PAYSAGE : LEÇONS D'OUTRE-MER (FICHE 5585)

Veilleure associée :

Isabelle Boucher, ministère des Affaires municipales
et des Régions

Comment parsemer un territoire d'éoliennes tout en créant un paysage digne d'intérêt? La tâche est ardue, mais pourtant réalisable. À preuve, la France et l'Angleterre, qui ont créé des outils réglementaires leur permettant d'atteindre cet objectif. Leur pierre d'assise : les instances régionales.

Dans l'esprit d'un développement plus durable de nos collectivités, plusieurs États, à l'instar du Québec, se sont dotés de politiques énergétiques visant à utiliser des sources d'énergie renouvelable : parmi eux, la France et l'Angleterre, qui ont, de surcroît, mis en place des mesures d'intégration des éoliennes qui permettent la protection, la gestion et la mise en valeur des paysages.

La transparence de la France

En France, l'encadrement du développement éolien se fonde sur une fine connaissance du territoire et un exercice de caractérisation des paysages souvent amorcé depuis plusieurs années. Le gouvernement français a aussi veillé à ce que le processus de réalisation des projets éoliens soit transparent, qu'il s'inscrive dans une planification territoriale et soit soumis à la tenue d'études d'impact.

Dans cette perspective, l'accent est mis sur l'aménagement d'un nouveau paysage éolien. Le camouflage est d'emblée exclu, l'objet ne pouvant être dissimulé. L'objectif est donc d'implanter les parcs éoliens de façon à produire des paysages intéressants et, surtout, diversifiés, à l'image des régions françaises.

Pour faciliter l'évaluation environnementale, le gouvernement a mis à la disposition des régions un guide méthodologique

d'analyse des projets éoliens. Celui-ci traite notamment de l'impact des projets sur le paysage et le patrimoine. Des recommandations y sont émises, par exemple la possibilité de mettre l'éolienne en scène à partir d'une « fenêtrage » révélant le paysage, celle d'accentuer un point d'appel dans le paysage par l'implantation d'éoliennes dans l'axe d'un alignement existant ou, encore, la nécessité d'éviter la perception d'écrasement que procure le positionnement d'éoliennes en bord de crête, lorsqu'elles surplombent un village en contrebas.

Qui plus est, le gouvernement français offre la possibilité aux régions d'adopter un schéma éolien, un outil de gestion territoriale dont les conclusions peuvent être reprises dans les documents d'urbanisme légaux. *Grosso modo*, le contenu des schémas repose sur la production d'une analyse paysagère, sur la détermination des sites compatibles avec le développement éolien et sur l'énoncé de prescriptions d'implantation des parcs éoliens. Pour conserver l'intérêt et la diversité de leurs paysages, plusieurs régions se sont prévaluées de ce droit.

Le schéma de la Moselle

La Moselle, un département du nord-est de la France, a réalisé son schéma éolien en 2005. Parmi les recommandations que la région a jugé importantes figure la nécessité d'implanter les éoliennes de façon à souligner le relief et les structures paysagères, comme les lignes de crête, les chemins et les lisières des forêts. La Moselle souhaite également que les éoliennes soient implantées de façon régulière, à distance égale, afin de créer un rythme. Elle recommande aussi d'éviter la construction d'éoliennes dans la perspective visuelle d'un village afin de prévenir la confusion que peut créer le phénomène de covisibilité, soit la vue simultanée de plusieurs composantes construites par l'homme dans un même paysage.

Le schéma mosellan contient également une description du paysage idéal pour l'implantation d'un parc éolien : un paysage de grande échelle, avec de vastes parcelles, une grande ouverture visuelle, une ligne d'horizon lointaine et des courbes de paysage amples. Ce paysage idéal est également caractérisé par un fort degré d'artificialisation, des bâtiments regroupés et l'absence d'éléments patrimoniaux ou remarquables.

Ce schéma éolien expose en outre les résultats de l'exercice de typologie des paysages, qui a permis de repérer les sites emblématiques, de leur définir une zone tampon et d'interdire les projets éoliens à l'intérieur de ces limites. Ces sites dits « identitaires » correspondent aux lieux protégés à l'échelle régionale ou nationale, aux sites qui présentent un intérêt paysager ou culturel et qui sont reconnus comme tels par les visiteurs ou représentés dans les œuvres picturales, cinématographiques et littéraires. À la suite de l'analyse de son territoire, la Moselle a qualifié ses paysages selon leur intérêt, pour ainsi leur définir un degré de compatibilité avec le développement éolien. Sur les territoires où celui-ci est encouragé, des critères de conception adaptés aux spécificités locales encadrent les projets.

L'Angleterre ou la force de la concertation

Dans le cas de l'Angleterre, la connaissance des paysages s'avère tout aussi importante pour l'implantation des projets éoliens de façon opportune. Les instances régionales de planification sont responsables de cet exercice de caractérisation; elles doivent établir la valeur des paysages et leur compatibilité avec le développement éolien.

Cette responsabilité est inscrite dans une directive qu'a adoptée l'Office of the Deputy Prime Minister en 2004, laquelle énonce également l'élaboration d'outils de gestion territoriale, dont une politique de développement qui précise les objectifs de production d'énergie renouvelable, la taille des projets et les critères d'encadrement.

Les instances locales (*counties* et municipalités) peuvent ensuite préciser les outils régionaux. Elles ont la possibilité de détailler la politique régionale et de raffiner la caractérisation des paysages par une série de critères, tels la forme, le degré de fermeture, la silhouette et les composantes exceptionnelles du paysage.

Enfin, les projets de production d'énergie renouvelable en Angleterre sont soumis à la tenue d'études d'impact. Pour chaque projet, une zone d'influence visuelle est déterminée, les unités paysagères touchées sont analysées, de même que les sites à partir desquels le projet pourra être vu. La covisibilité y est également étudiée.

Des enseignements à tirer

Par leur approche, les autorités françaises et anglaises témoignent d'une sensibilité importante à l'égard des paysages. Elles ont confié des responsabilités et fourni des outils aux instances régionales. Dans les deux cas, ces instances ont le pouvoir de contrôler le développement éolien en repérant les milieux propices à de tels projets et en établissant certains critères d'encadrement. Ce contrôle passe par une bonne connaissance du territoire et l'identification des paysages qui ont une valeur identitaire pour la collectivité.

En France et en Angleterre, la concertation et la consultation des divers intervenants (citoyens, groupes, organismes, décideurs) s'avèrent importantes afin que la volonté régionale s'exprime clairement. Cette étape du processus de développement de l'énergie éolienne est d'ailleurs respectée dans nombre d'autres pays (Allemagne, Australie, Suisse) et apparaît comme un facteur clé pour la réussite et l'acceptation sociale d'un projet.

En matière d'énergie, la production d'énergie éolienne est certes un choix durable. Elle ne doit toutefois pas se développer à l'encontre des paysages emblématiques, mais plutôt conduire à la conception de nouveaux paysages dignes d'intérêt. De nouveaux paysages qui témoigneront de notre époque.

NOTE. - Ce texte est le résumé d'une conférence prononcée le 13 juin 2006 dans le cadre du colloque intitulé « L'identité des lieux et le développement éolien ».

Sources :

FRANCE. PRÉFECTURE DE LA MOSELLE.

Les parcs éoliens dans les paysages de Moselle, [En ligne], 2005, 170 p.
http://www.lorraine.ecologie.gouv.fr/programmes/paysage/eolien_moselle.htm

GRANDE-BRETAGNE. CORWALL COUNTY COUNCIL.

Cornwall Sustainable Energy Project: Planning Guidance, 2004.
www.cornwall.gov.uk/index.cfm?articleid=13923

GRANDE-BRETAGNE. GOVERNMENT OFFICE FOR THE SOUTH EAST.

Regional Planning Guidance for the South East (RPG 9), [En ligne], 2004, 115 p.
<http://www.go-se.gov.uk/gose/planning/regionalPlanning/>

(suite à la page 8)

GRANDE-BRETAGNE. OFFICE OF THE DEPUTY PRIME MINISTER.
Planning Policy Statement 22: Renewable Energy, [En ligne], 2004.
www.communities.gov.uk/pub/910/PlanningPolicyStatement22RenewableEnergyPDF866Kb_id1143910.pdf

GRANDE-BRETAGNE. OFFICE OF THE DEPUTY PRIME MINISTER.
Planning for Renewable Energy, a Companion Guide to PPS22, [En ligne], 2004, 185 p.
www.communities.gov.uk/pub/915/PlanningforrenewableenergyAcompaniionguidetoPPS22PDF2622Kb_id1143915.pdf

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
Loi n° 2003-590 Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, [En ligne].
www.legifrance.gouv.fr/

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE et AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE.
Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, [En ligne], 2004, 125 p.
http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_eolien.pdf#search=%22guide%20de%20

LA GOUVERNE

OFT APPROVED : LA RESPONSABILISATION DES COMMERÇANTS DANS LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (FICHE 5680)

Veilleur-coordonnateur :
Francis Rémillard, Office de la protection du consommateur

L'Office of Fair Trading (OFT) du Royaume-Uni a lancé, il y a maintenant un an, son *Consumer Codes Approval Scheme*, ainsi que son logo *OFT Approved*. L'OFT est un organisme gouvernemental chargé de faire appliquer les lois anglaises en rapport avec la consommation et la concurrence. Son nouveau programme s'apparente à une certification et contribue à rassurer le consommateur relativement à ses achats. De plus, les ressources supplémentaires consenties par l'OFT à la gestion d'un tel programme sont minimales, puisque la majorité des efforts reposent sur les épaules des associations de commerçants qui décident volontairement d'y adhérer.

Concrètement, pour participer au programme, une association de commerçants doit se plier à certaines exigences. Par la suite, les commerçants, membres de l'association, peuvent apposer le logo *OFT Approved* sur leurs documents ou leurs produits. Ils devront en échange :

- s'engager à traiter le consommateur de manière équitable, si un problème survient;
- garantir un service de qualité au consommateur;
- donner une information claire à propos des produits ou des services vendus;
- offrir au consommateur un processus de traitement des plaintes simple et rapide;
- utiliser des contrats simples et justes;
- en cas de mécontentement, offrir un processus de résolution des conflits gratuit ou à coût abordable, tel que l'arbitrage, ou les services d'un ombudsman;
- offrir plus de droits que n'en prévoit la loi.

Avant d'obtenir le droit d'utiliser le logo, l'association doit déposer à l'OFT son code de pratique et prouver qu'elle l'applique (par l'analyse des plaintes traitées, le dépôt de

rapports de faux-clients [clients-mystères], etc.). Une fois le droit d'utilisation du logo accordé, le contrôle des associations adhérentes s'effectue par le dépôt de plaintes des consommateurs auprès de l'OFT. Si les plaintes sont trop nombreuses, une association peut se voir retirer son droit d'utilisation du logo.

L'exemple anglais présente un réel intérêt sur plusieurs fronts. Il oblige le secteur commercial à s'intéresser au rétablissement de l'équilibre entre l'entreprise et le consommateur. De plus, les frais de gestion d'un tel programme ne reposent pas entièrement sur l'organisme gouvernemental.

En fait, les *Consumer Codes Approval Schemes* sont développés par les associations de commerçants, de façon volontaire et à leurs frais; c'est aussi sur elles que repose le fardeau de la preuve relativement à l'application du programme par leurs membres. L'OFT ne fait que tracer les règles du jeu, analyser les preuves soumises et recevoir les plaintes éventuelles déposées par des consommateurs lésés.

L'OFT disposant déjà d'une unité de traitement des plaintes des consommateurs, les systèmes et processus actuels suffisent à la tâche. Le développement des critères de la « certification » et les activités de communication représentent donc les dépenses les plus importantes d'un tel programme.

L'OFT étant un organisme gouvernemental reconnu et respecté, l'avantage concurrentiel que procure l'utilisation du logo est indéniable. Ainsi, il est permis de croire que le programme soulèvera beaucoup d'intérêt chez les associations de commerçants. À preuve, après un an, quatre grandes associations de commerçants ont vu leur code de pratique approuvé. De plus, le programme ciblant les associations plutôt que les commerçants directement, l'effet en est multiplicateur et la gestion simplifiée.

Dans le contexte de la réduction de la taille de l'État, un tel programme, qui encourage la participation active du secteur privé, doit être analysé de près par l'Office de la protection du consommateur.

Source :

OFFICE OF FAIR TRADING.
Approved Codes of Practice – Publications.
<http://www.offt.gov.uk/Codes/Publications/default.htm>

LA COHÉSION SOCIALE

SKINHEADS ET EXTRÊME DROITE : COMMENT S'Y RETROUVER? (FICHE 5597)

Veilleur-coordonnateur :

Olivier Lamalice, ministère de la Sécurité publique

Au printemps et à l'été 2006, l'extrême droite de la ville de Québec a fait parler d'elle par des agressions et la multiplication de graffitis racistes dans le centre et la Basse-Ville. En effet, en juin, un jeune Noir a été attaqué dans le quartier Montcalm par un groupe de skinheads racistes et armés de clés à mollette, le laissant gravement blessé et partiellement défiguré. Le mobile : la victime était membre du collectif rap Limoilou Starz, qui avait été éclaboussé par l'opération Scorpion sur la prostitution juvénile et impliqué dans différentes histoires de drogue et de voies de fait. Les skinheads l'ayant attaqué auraient donc voulu lui faire payer son association à ce qu'ils considéraient comme de la criminalité imputable à l'immigration. À la même époque, de nombreux graffitis racistes, néonazis et *white pride* sont apparus sur les murs et les viaducs de la ville.

Actes isolés ou nouvelle confrontation entre groupes racistes et antiracistes en vue? Essayons de jeter un peu de lumière sur les groupes en présence et les symboles utilisés par l'extrême droite et les groupes leur étant opposés.

ANALYSE

La confusion entre les différents groupes de skinheads est grande, souvent avec raison. On assiste à un mélange des symboles aux significations différentes selon les régions et les membres des groupes. De plus, ces derniers ne sont pas totalement imperméables, des skinheads racistes pouvant faire le saut chez les antiracistes – et vice-versa –, ce qui complique souvent le décryptage des allégeances.

Un peu d'histoire

Le mouvement skinhead tire ses origines de l'Angleterre des années 1960. Issus de la classe ouvrière, les premiers skinheads sont en fait une métamorphose des *mods*, jeunes prolétaires attirés par le consumérisme, la musique *ska* et *rock steady*, les scooters et les filles. La jeunesse, moins fortunée au sein des *mods*, adopte des traits vestimentaires que les skins arborent encore aujourd'hui : bottes à « caps d'acier », jeans de coupe droite de marque Levi's, chemises ou polos boutonnés jusqu'au col et bretelles. Autour de 1965, ces *hard mods*, plus proches du prolétariat, se détachent peu à peu du courant devenu trop coûteux – les vêtements à la dernière mode sont chers – et leur style vestimentaire les distingue peu à peu du reste des *mods*. Ils se mettent à porter les cheveux plus courts – mais non rasés –, plus pratiques pour le travail en usine et les bagarres de rue. Les cheveux courts les distinguent du même coup de la mode hippie naissante, adoptée par les bourgeois.

La mode skinhead perd peu à peu de son attrait au début des années 1970, jusqu'à ce que la première vague de musique punk britannique (1976-1977) la ramène au-devant de la scène. La mode a évolué un peu, les jeans sont plus serrés, les bottes Doc Martens plus hautes et les cheveux désormais rasés. La culture skinhead s'exporte en Europe, aux États-Unis et au Canada en même temps que le punk et ses vagues musicales successives, notamment la vague *hardcore*.

Les questions de racisme sont présentes dès les débuts du mouvement. En Angleterre, certaines branches des premiers skinheads s'attaquent parfois aux immigrés Pakistanais, bien que de façon désorganisée. Il faut attendre les années 1970 avant que des partis, comme le National Front anglais, mettent sur pied des groupes de skinheads racistes, les « chemises brunes » du parti. Ces skinheads de classe ouvrière se laissent convaincre que les immigrants entrent en concurrence directe avec les prolétaires anglais pour l'obtention d'emplois. Cette association entre l'extrême droite et les skinheads débouche sur de nombreux événements violents et donne mauvaise presse au mouvement qui est dès lors souvent considéré, à tort, comme exclusivement raciste ou néonazi.

Après de successifs déclin et résurgences, la mode skinhead est encore présente au Canada, notamment à Québec et à Montréal. Généralement, les skinheads appartiennent à trois grandes familles.

Les skinheads racistes, ou *boneheads*

« Minorité vocale » s'il en est, les skinheads racistes sont l'objet de la plus grande couverture médiatique. Aussi appelés péjorativement *boneheads* par les antiracistes, ils sont apparus au cours des années 1970 en Angleterre, lorsque les partis d'extrême droite ont vu dans ces groupes turbulents un terreau fertile aux besognes d'intimidation politique. Encore liés aux hooligans, au pays de Tony Blair, les *boneheads* sont souvent associés aux mouvements néonazis, patriotiques et violents, dits de *white pride* dans le reste de l'Occident. Ils deviennent souvent l'instrument de groupes racistes plus organisés, tels que des sections du Ku Klux Klan ou du Heritage Front canadien.

Les skinheads antiracistes

Les groupes de skinheads antiracistes tels que nous les connaissons aujourd'hui sont apparus à la fin des années 1980. Ils visaient explicitement à lutter contre les groupes de *boneheads*, considérés comme donnant une mauvaise image au mouvement. Ils sont généralement regroupés en deux mouvements : les SHARP (*Skinheads Against Racial Prejudice*) et les RASH (*Red and Anarchist Skinheads*). Ces deux familles ont souvent des liens avec d'autres groupes politisés, tels que l'ARA (*Anti-Racist Action*) et différents groupements libertaires (comme la NEFAC, *North-Eastern Federation of Anarchist Communists*). Ces groupes cherchent souvent la confrontation violente avec les *boneheads* pour des raisons idéologiques évidentes.

Il est à noter que les *boneheads* n'ont pas toujours eu le monopole de l'intolérance : des graffitis en tous points semblables à ceux des SHARP figurent sur les murs de la Vieille Capitale proclamant : *Americans Out* ou *Fuck Hippies*. À en perdre son latin.

Les skinheads « traditionnels »

Les skinheads ne sont pas nécessairement politisés. En effet, alors que les gens et la presse tendent à associer le mouvement skinhead au néonazisme, il demeure que les racines skinheads puisent dans la mixité raciale et l'apolitisme. Des groupes de skinheads sont présents dans beaucoup de pays, évidemment en Angleterre, aux États-Unis et au Canada, mais aussi en Thaïlande, au Brésil, en Europe de l'Est, etc. Plutôt que de s'attacher à la politique – donc aux questions qui opposent les racistes et les antiracistes –, les skinheads dits traditionnels sont plus attirés par la bière, les filles, la musique et, éventuellement, les bagarres viriles.

Il est à noter que les convictions politiques des skinheads ne sont pas nécessairement extrêmes. En effet, il existe des skins de gauche qui ne sont pas communistes, tout comme on peut trouver des skins de droite, conservateurs et patriotiques, sans que ceux-ci soient fascistes ou racistes. Ce dernier type serait particulièrement fréquent aux États-Unis. Il demeure toutefois très difficile de distinguer l'importance statistique de chacune des familles.

Les symboles

Différencier les différents types de skinheads peut être assez intéressant, surtout qu'il ne semble exister aucun consensus sur l'utilisation des symboles qui les identifient.

D'abord, tel qu'il a été mentionné précédemment, peu importe leur obédience politique ou idéologique, les skinheads partagent souvent un style vestimentaire commun : jeans serrés roulés aux chevilles, bottes Doc Martens, polos, t-shirts ou chemises assez serrés, bretelles, manteaux d'aviateur (*bombers*) ou manteaux de jeans et, évidemment, cheveux rasés. Les filles arborent souvent la coupe Chelsea, du nom du quartier londonien, soit la tête rasée, mis à part des franges à l'avant et sur les côtés. Le style peut toutefois varier d'une région à l'autre ou dépendre des époques.

Les tatouages demeurent une des meilleures façons de différencier un skin raciste d'un antiraciste. Le premier utilisera le symbole nazi (croix gammée, lettres SS), les trois 7 de

l'apartheid, des marteaux croisés (*hammerskins*), le drapeau confédéré ou les lettres KKK. De nombreux codes plus obscurs pour les non-initiés sont aussi utilisés. Notons, entre autres, le chiffre 88 qui fait référence à la lettre H, la huitième lettre de l'alphabet; 88 ramène donc à HH, c'est-à-dire au salut nazi *Heil Hitler*. Le chiffre 14 renvoie, quant à lui, aux quatorze mots de la phrase *We must secure the existence of our people and a future for white children*. Les chiffres 88 et 14 se sont souvent retrouvés sur les murs de la ville de Québec depuis le printemps dernier, parfois accompagnés d'une croix gammée, stylisée ou non. La symbolique nordique ou viking ainsi que les lettres WP (*white pride*) et WPWW (*white pride world wide*) sont utilisées autant pour les tatouages que pour les graffitis.

Parmi les tatouages et symboles antiracistes, nous retrouvons des logos antinazis, des dessins de skinheads noir et blanc se serrant la main, des slogans comme *Smash Fascism* ou tout simplement les inscriptions SHARP ou RASH. Les skinheads d'extrême gauche peuvent aussi arborer des croix et des drapeaux rouges, des faucilles et des marteaux ou le A de l'anarchisme.

Des tatouages généraux sont arborés par les différentes familles, notamment l'image d'un skinhead crucifié, des toiles d'araignées sur les coudes, des bottes, des poings américains ou des slogans comme Oi (abréviation de *Hey You!* dans l'argot cockney) et ACAB (*All cops are bastards*). Dans le cas des *boneheads*, la toile d'araignée imprimée sur le coude peut signifier que celui qui la porte a commis un meurtre pour la « cause ».

Les signes vestimentaires peuvent aussi être révélateurs, bien que mouvants et changeants d'une région à l'autre. Il faut alors demeurer très prudent quant à ce qu'on peut en déduire. D'abord, dans certains cercles, arborer le drapeau national (par exemple, le drapeau québécois) est considéré comme un signe ultranationaliste, donc potentiellement raciste, alors que d'autres le voient comme un simple signe de fierté n'ayant rien à voir avec le racisme. Il est d'ailleurs fréquent de voir les skinheads utiliser leur drapeau national à cet égard, notamment sur Internet, comme façon d'affirmer leur identité dans un mouvement devenu international.

Ensuite, certains skinheads accordent une très grande importance aux couleurs qu'ils portent, notamment celle des lacets. Ainsi, des lacets blancs sont parfois vus comme un signe de racisme. Certains poussent même la symbolique jusqu'à affirmer que les lacets doivent être portés de façon parallèle (en échelle) pour que leur couleur ait une quelconque signification politique. Les skinheads plus traditionnels n'accordent généralement pas d'importance à la couleur des lacets, qu'ils portent colorés plutôt par souci esthétique. Parfois, la couleur du manteau peut aussi avoir une signification politique.

À Québec

Selon la NEFAC, groupe anarcho-communiste dont les membres s'empoignent parfois avec des skinheads néonazis, il y a une certaine résurgence de groupes *boneheads* à Québec. Depuis environ 2002, la scène musicale de la Vieille Capitale est « nazifiée » par quelques personnes, des militants de gauche se font intimider, et il y a parfois eu des rassemblements racistes et xénophobes. Des manifestations anti-immigration ont d'ailleurs eu lieu entourant le scandale de la prostitution juvénile en 2003. Cette nouvelle incarnation des skinheads racistes a pris la place des groupes recensés au début des années 1990 par Hubert et Claudé et qui sont, depuis, tombés dans l'oubli. Internet a permis à ces groupes de communiquer plus facilement et d'aspirer à une meilleure organisation. Il suffit de consulter le forum Internet raciste *Stormfront* pour se convaincre du rôle de l'autoroute de l'information quant au partage de l'information (2 234 sujets de discussion et presque 20 000 réponses dans la seule section *Stormfront* en français, en date du 19 septembre 2006). Cette nouvelle organisation est d'ailleurs perceptible dans les propos de deux jeunes skinheads racistes de la région de Québec entendus au cours d'une entrevue relatée par le journal *Le Soleil* : « On promettait à la gauche de lui reprendre la rue. L'été s'est toutefois déroulé sans incident majeur. »

En guise de conclusion, il est bon de rappeler que le mouvement skinhead n'est pas exclusivement constitué de groupes racistes. Bien au contraire, la mode découle d'un métissage entre l'esthétique prolétaire blanche et le style *rudeboy* adopté par les immigrants jamaïcains en Angleterre. Toutefois, le style

a connu un schisme durant les années 1970, lorsque des groupes de skins racistes se sont constitués, schisme qui dure encore aujourd'hui. Les batailles périodiques entre SHARP et *boneheads* ainsi que certaines agressions racistes des dernières années rappellent brutalement cette séparation.

Sources :

- ALLARD, Marc. « Agression raciste dans Montcalm », *Le Soleil*, 27 juin 2006.
- ALLARD, Marc. « Gauche et droite s'affrontent chez les skins », *Le Soleil*, 3 juillet 2006.
- ALLARD, Marc. « Les skinheads d'extrême droite déclarent la guerre aux antiracistes », *Le Soleil*, 29 juin 2006.
- ANTI-DEFAMATION LEAGUE.
About Skinhead Symbols: Skinhead Symbols, [En ligne], 2005.
http://www.adl.org/hate_symbols/skinhead_symbols.asp
http://www.adl.org/hate_symbols/numbers.asp
http://www.adl.org/hate_symbols/acronyms.asp
- CENTER FOR DEMOCRATIC RENEWAL AND EDUCATION.
« Symbols of Hate », [En ligne], 2000.
<http://gbgm-umc.org/umw/anti-hate/symbolsofhate.html>
- DEGLISE, Fabien. « Skinheads, nouvelle génération », *Le Devoir*, 2 octobre 2003.
- ÉQUIPE DE RECHERCHE SUR LE TERRORISME ET L'ANTITERRORISME (ERTA-TCRG). « Histoire du mouvement skinhead », [En ligne].
http://www.erta-tcr.org/cr16224/neonazis_skins.htm
- FLEURY, Élisabeth. « Les boneheads tentent de reprendre du poil de la bête », *Le Soleil*, 28 juin 2006.
- FLEURY, Élisabeth. « Combattre le racisme », *Le Soleil*, 28 juin 2006.
- FLEURY, Élisabeth. « Un rappeur attaqué », *Le Soleil*, 28 juin 2006.
- HUBERT, Daniel, et Yves CLAUDÉ. *Les skinheads et l'extrême droite*, VLB Éditeur, 1991.
- KINSELLA, Warren. *Web of Hate; Inside Canada's Far Right Network*, Harper Collins, 2001.

LA GESTION DES RISQUES

LE RAPPORT STERN SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (FICHE 5709)

Veilleur associé :

André Bzdera, ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs

Le rapport

Le rapport Stern sur l'impact économique des changements climatiques a été préparé par sir Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale et, depuis 2003, responsable du service économique au ministère de l'Économie et des Finances britannique (HM Treasury). Ce volumineux rapport a été rédigé à la demande de Gordon Brown, chancelier de l'Échiquier et dauphin du premier ministre britannique, qui aurait voulu réagir à un rapport insatisfaisant de la Chambre des lords portant sur le même sujet (*The Economics of Climate Change*, juin-juillet 2005).

Le Comité spécial chargé des affaires économiques de la Chambre des lords était d'avis que les récents rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) surestimaient le coût économique lié aux changements climatiques et négligeaient systématiquement les effets positifs du réchauffement planétaire. Le rapport de la Chambre des lords réclamait une approche plus nuancée de la part du GIEC. Les lords remettaient aussi en question l'estimation gouvernementale du coût éventuel d'une réduction de plus de 50 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici au milieu du XXI^e siècle.

L'impact des changements climatiques

Le rapport Stern reprend les conclusions des récents rapports et études portant sur les changements climatiques, notamment celles du GIEC. Peu satisfait des études économiques actuelles, qui sous-estimeraient la hausse probable de la température moyenne de la Terre, Stern se tourne alors vers l'analyse des risques et des incertitudes pour développer un nouveau modèle

capable d'estimer le coût des changements climatiques pendant 100 ans et d'éclairer nos choix politiques. En particulier, Stern reprend les données et les méthodes du rapport du GIEC de 2001 en renforçant le mécanisme de rétroaction, comme le suggèrent la plupart des récentes études scientifiques portant sur les changements climatiques.

Son modèle l'amène à conclure que le scénario du *statu quo* entraînera des risques équivalant à une réduction d'au moins 5 % du PIB mondial. À ce chiffre s'ajoutent trois autres facteurs dont le calcul demeure nécessairement très sommaire : l'impact sur l'environnement naturel et la santé humaine (6 points de pourcentage), les rétroactions du climat terrestre (3 points) et l'impact disproportionné des changements climatiques sur les pays pauvres (3 ou 4 points). L'ensemble de ces facteurs ferait augmenter le coût des changements climatiques liés au scénario du *statu quo* pour le porter à environ 20 % du PIB mondial (autrement dit, une réduction de 20 % de la consommation par habitant). Stern considère que, de ces deux extrêmes (5 % et 20 %), l'estimation la plus élevée est la plus probable.

Pour lui, le bouleversement climatique est le plus grand échec de l'économie de marché de tous les temps, et une réponse gouvernementale s'impose à la fois sur les plans national et international. Stern est convaincu que notre action, d'ici 20 ou 30 ans, aura des répercussions profondes pendant la deuxième moitié du XXI^e siècle.

Que faire ?

Une stabilisation de la concentration de CO² éq. (un indice de l'ensemble des gaz régis par le Protocole de Kyoto exprimé en concentration équivalente de CO² dans l'atmosphère) à 550 ppm, ou plus bas, nécessitera le plafonnement des émissions globales de GES d'ici 10 ou 20 ans et des réductions annuelles de 1 à 3 % pour nous permettre d'atteindre un niveau inférieur de 25 % à celui de 2006. Une stabilisation à 450 ppm de CO² éq. nécessitera le plafonnement des émissions globales de GES d'ici 10 ans et des réductions annuelles de 5 % afin que nous parvenions à une réduction de 70 % d'ici 2050. Le niveau actuel est d'environ 430 CO² éq., sans compter les CFC régis par le Protocole de Montréal (environ 10 ou 15 ppm de CO² éq. supplémentaires).

Des investissements importants visant à stabiliser la concentration des GES à un niveau de 500 à 550 ppm de CO² éq., atteignant environ 1 % du PIB mondial en 2050 (les estimations varient d'un gain net de 2 % à un coût net de 5 %), nous permettront d'éviter le coût du scénario du *statu quo*. Pour la deuxième moitié du XXI^e siècle, le coût estimé des investissements nécessaires comporte un degré plus élevé d'incertitude, allant d'un gain de 4 % à un coût de 15 % du PIB mondial. La plupart des estimations sont néanmoins centrées autour d'un coût moyen de 1 % du PIB mondial. Les estimations les plus élevées (15 % du PIB mondial) adoptent notamment des hypothèses pessimistes concernant le progrès technologique de la fin du XXI^e siècle. Stern cite alors une des nombreuses études subventionnées dans le cadre de ses travaux (Terry Barker et autres, *The Costs of Greenhouse-Gas Mitigation with Induced Technological Change: a Meta-Analysis of Estimates in the Literature*).

Le rapport Stern présente également une évaluation de trois mécanismes nécessaires à la réduction des émissions de GES : le prix du carbone, les politiques technologiques ainsi que les mesures visant à faciliter les changements de comportement. Finalement, Stern remarque que le coût de l'adaptation aux changements climatiques sera plus élevé dans les pays en développement.

Stern aborde aussi la responsabilité des pays développés à l'égard d'une partie importante du coût lié à la décarbonisation de l'économie mondiale et à l'adaptation nécessaire aux changements climatiques. Il évoque notamment la richesse collective de ces pays, leur responsabilité historique et leurs émissions de GES par habitant. Enfin, son rapport aborde le cas spécifique de la déforestation (responsable de 18 % des émissions globales de GES) et l'importance de l'aide internationale accordée aux pays les plus pauvres.

La décarbonisation de l'économie

Sir Nicholas Stern croit fermement que la croissance de l'économie mondiale peut se poursuivre pendant sa décarbonisation et que la croissance économique peut se maintenir autant dans les pays en développement, où il est question de couvrir les besoins essentiels des habitants les plus pauvres de la Terre, que dans les pays développés, comme le Royaume-Uni. La décarbonisation de l'économie mondiale et la réduction éventuelle des émissions mondiales de GES à moins de 5 Gt de CO² éq. (environ six fois les émissions canadiennes en 2006) peuvent se faire sans sacrifier la croissance économique des pays développés. Cette décarbonisation nécessitera le développement accéléré des énergies renouvelables. Mais le maintien de la croissance économique se réalisera surtout grâce au développement et à l'introduction de nouvelles technologies de captage et de stockage des émissions de GES des centrales thermiques fonctionnant au charbon, notamment aux États-Unis et en Chine.

Stern rejoint ainsi les conclusions du récent livre du Canadien Mark Jaccard (*Sustainable Fossil Fuels*, Cambridge: Cambridge UP, 2005), à savoir que l'ère des combustibles fossiles s'étendra bien au-delà des XXI^e et XXII^e siècles. Évidemment, cela suppose que le captage et le stockage des émissions des grandes centrales thermiques soient techniquement et économiquement réalisables sur une période de 100 à 300 ans. Le rapport Stern prévoit qu'environ 60 %, voire 75 % des centrales thermiques fonctionnant aux combustibles fossiles devront être décarbonisées dès 2050.

Remarques finales

Les conclusions du rapport Stern rejoignent celles de plusieurs récentes études portant sur l'impact économique des changements climatiques. Ackermann et Stanton, dans un rapport publié en Angleterre, en octobre 2006, citent une récente étude effectuée par l'Institut allemand des recherches

économiques (Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, ou DIW Berlin). L'étude du DIW Berlin laisse entendre que le coût du scénario du *statu quo* s'élèvera à environ 20 mille milliards de dollars US en 2100, soit de 6 à 8 % du PIB mondial. Ce coût sera réduit à 8 mille milliards de dollars US en 2100, si l'humanité limite l'augmentation moyenne de la température de la Terre à 2 °Celsius. Une étude préparée pour la Commission européenne par Paul Watkiss et ses collaborateurs avance que le coût annuel moyen s'élèvera à environ 26 mille milliards de dollars US entre 2000 et 2200.

Au lendemain de la publication du rapport Stern, certains écologistes ont critiqué sa recommandation principale, à savoir la stabilisation de la concentration des GES à un niveau allant de 500 à 550 ppm de CO² éq. Une augmentation du niveau actuel (430 ppm de CO² éq.) à plus de 500 CO² éq. serait dangereuse, selon Ethan Green, coordonnateur du groupe de travail Counter-G8 de Rising Tide North America. Green préfère plutôt la recommandation du Centre Tyndall pour la recherche sur les changements climatiques, de Manchester, en Angleterre, qui prône une réduction de 90 % des émissions de GES d'ici 2050. On critique également la confiance placée par Nicholas Stern dans le mécanisme des droits d'émission de GES, jugé complètement inefficace par certains environnementalistes.

Les études subventionnées

Environ 36 études indépendantes ont été subventionnées dans le cadre des travaux du groupe de travail de Nicholas Stern en 2005 et 2006, dont six portant spécifiquement sur la situation en Chine et une autre relative au taux d'actualisation applicable aux études économiques sur les changements climatiques. L'ensemble des études est accessible à l'adresse suivante : http://hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_supporting_documents.cfm.

Les plus récentes études sur le sujet

ACKERMAN, Frank, et Elizabeth STANTON.
Climate Change - the Costs of Inaction. Report to Friends of the Earth England, Wales and Northern Ireland, Boston: Tufts University, octobre 2006, 48 p.
http://www.foe.co.uk/resource/reports/econ_costs_cc.pdf

COOPERATIVE BANK AND FRIENDS OF THE EARTH.
The Future Starts Here: the Route to a Low Carbon Economy, Manchester: Tyndall Centre for Climate Change Research, septembre 2006, 20 p.
http://www.foe.co.uk/resource/reports/low_carbon_economy.pdf

KEMFERT, Claudia.
Weltweiter Klimaschutz: sofortiges Handeln spart hohe Kosten, Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung, in *Wochenbericht des DIW Berlin*, 2005, p. 209-215 (résumés en anglais et en allemand).
<http://www.diw.de/deutsch/produkte/publikationen/wochenberichte/jahrgang05/index.jsp>

ROYAUME-UNI.
The Economics of Climate Change. Chambre des lords, Select Committee on Economic Affairs, 2nd Report, vol. 1, Londres : HMSO, juillet 2005, 84 p.
<http://www.publications.parliament.uk/pa/ld200506/ldselect/ldeconaf/12/12i.pdf>

WATKISS, Paul, et autres.
The Impacts and Costs of Climate Change, Bruxelles : Commission européenne, DG Environnement, 2005, 88 p.
http://ec.europa.eu/environment/climat/pdf/final_report2.pdf

Source :

STERN, Nicholas.
The Stern Report on the Economics of Climate Change (édition prépublication), 30 octobre 2006, xxvii + 579 p.
http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cfm

LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES

LA DÉCENTRALISATION : POURQUOI ET COMMENT (CLIP 5840)

Veilleur associé :

Yvan Moreau, ministère des Affaires municipales et des Régions

Dans un article publié dans la revue *Organisations et territoires* et intitulé « La décentralisation : un enjeu stratégique pour le Québec », le professeur Guy Massicotte, de l'Université du Québec, considère trois raisons militent en faveur de la décentralisation :

- elle permet à l'État de mieux jouer son rôle vis-à-vis du développement du Québec, selon la volonté démocratiquement exprimée par les citoyens;
- elle permet d'élargir la base économique du Québec par une répartition plus équilibrée des personnes, des emplois, des infrastructures, de la richesse et des possibilités de développement sur l'ensemble du territoire;
- elle permet une plus grande efficacité et une plus grande efficacité des politiques publiques.

Pour l'auteur, deux idées directrices devraient guider le projet de décentralisation : soutenir la capacité d'innovation des acteurs dans chaque territoire du Québec et accroître l'efficacité et l'efficacité des politiques publiques.

Dans le but de respecter ces lignes directrices, il faut, selon l'auteur, décentraliser les objets en rapport avec l'innovation, à savoir l'organisation de l'enseignement primaire, les ressources en formation professionnelle et en développement de la main-d'œuvre, l'aide aux entreprises, la culture, les soins de santé de première ligne, etc. L'auteur rappelle que des structures locales et régionales ont déjà la responsabilité de certaines politiques sectorielles. Il propose toutefois de « regrouper autour d'une instance politique unifiée dans l'axe municipalités-MRC les pouvoirs et responsabilités déjà institués sur le territoire ».

Guy Massicotte termine en mentionnant six façons d'assurer le succès d'un projet de décentralisation :

- préciser les motifs qui inspirent le projet de décentralisation et les objectifs qui le sous-tendent;
- connaître les ressources du système d'acteurs et les exploiter de manière à renforcer les appuis et à réduire les oppositions;
- connaître le contexte de façon à mettre en œuvre une stratégie gagnante;
- arrimer étroitement les objectifs et les modalités de la mise en œuvre du projet, d'une part, et les enjeux, le système d'action et le contexte, d'autre part;
- agencer les approches de façon à générer un cercle vertueux d'actions de développement qui se soutiennent elles-mêmes;
- instaurer des mécanismes de suivi et d'évaluation.

Source :

MASSICOTTE, Guy. « La décentralisation : un enjeu stratégique pour le Québec », *Organisations et territoires*, vol. 15, n°2, printemps-été 2006, p. 43-49.

LISTE DES DOCUMENTS PRODUITS

Trois types de documents sont présentés dans le site du Réseau gouvernemental de veille, soit le clip, la fiche et le dossier. Vous trouverez ci-dessous la liste des documents produits du 31 août 2006 au 1^{er} février 2007.

Les documents annonçant des activités qui ont déjà eu lieu n'ont pas été retenus, sauf si un compte rendu y a été ajouté. Les documents sont classés selon l'ordre alphabétique des auteurs. Le ministère ou l'organisme indiqué est celui où l'auteur exerçait ses fonctions au moment où il a rédigé le texte.

CLIPS

ABDEL-MALAK, SUZANNE; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

- Un Québec innovant et prospère : la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation
- L'impact des délocalisations sur le génie et sur les ingénieurs

ALLAIN, CHARLES-ANTOINE; ministère des Finances

- La défiscalisation des entreprises est un mythe
- Le Comité d'examen du système de vente d'alcool de l'Ontario dépose son rapport
- Le déséquilibre fiscal, la TPS et la décentralisation
- L'écoute de la télévision et le capital social
- L'impôt sur les successions comme outil de gestion du risque social
- Une nouvelle étude sur l'effet de l'immigration sur les salaires

BERNIER, JEAN-FRANÇOIS; Conseil de gestion de l'assurance parentale

- La gestion du savoir : vecteur de compétitivité pour les organisations

BZDERA, ANDRÉ; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Faut-il recycler le bac bleu?
- La stratégie britannique de développement durable de 2005 - regards sur le processus de son élaboration

CARTER, DAVID; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Effets du coton transgénique sur l'environnement
- OGM : après 10 ans de culture, pas d'effets néfastes détectés, mais des doutes persistent!
- Viande artificielle : solution d'avenir?

CASTONGUAY, MARIE-HÉLÈNE; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

- 2007 : année européenne de l'égalité des chances pour tous
- Apport favorable de l'immigration à l'économie de l'Irlande
- Galerie des réfugiés célèbres
- Les dirigeants du monde appelés à protéger les droits des femmes migrantes
- Rapatriements de fonds : une revue de la littérature

CLAVET, MICHEL; ministère de la Santé et des Services sociaux

- L'évolution des dépenses de santé au Québec et ailleurs au Canada

DAIGNAULT, SÉBASTIEN; ministère du Conseil exécutif

- Un cybercommissariat en Belgique

DEBLOIS, MARC; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Un argument clé des opposants au réchauffement planétaire s'envole en fumée

DENOUAL, GÉRARD; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Opérationnalisation du développement durable en région : obstacles et pistes de solution
- Rendez-vous international sur les applications du développement durable

EFFEMEY, BRIGITTE; Délégation générale du Québec à Londres

- *Policy Review*, vaste exercice de réflexion au sein du gouvernement britannique
- Conclusions d'un programme gouvernemental britannique de recherche sur les changements climatiques
- Défis et perspectives pour le Royaume-Uni : rapports de HM Treasury et de la Strategy Unit
- Des prisons surpeuplées en Angleterre et au pays de Galles
- Économie du savoir en Europe : un rapport de NORDREGIO
- Le discours du trône du 15 novembre 2006
- Recours aux technologies de l'information pour une meilleure performance : un rapport du National Audit Office (NAO)

GOYETTE, STEVEN; ministère de la Sécurité publique

- À quand les poursuites policières à Segway?
- L'inventeur du Web s'inquiète de l'avenir de son rejeton
- Windows, version Hell's Angels

GUILLOTEAU, JEAN-FRANÇOIS; ministère des Transports du Québec

- Abécédaire des organisations internationales
- Critères à respecter pour le recours aux PPP en France

- Dons de charité au Canada et aux États-Unis
- L'avenir des déplacements pour le loisir
- Le lobbying, un secteur florissant dans les États des États-Unis
- Méthode de suivi de l'évaluation des politiques publiques françaises
- Priorités législatives aux États-Unis en 2007
- Stationnement gratuit et véhicules hybrides
- Trophée du pire lobbyiste européen à ExxonMobil
- Vision de l'avenir au Kentucky

HOLCA, BRIGITTE; ministère des Transports du Québec

- Charte de bonnes pratiques des transports et des livraisons de marchandises dans Paris
- Personnes vivant seules, célibat et annonce d'une conférence à l'Université du Québec à Montréal

JAREK, MARZENA; ministère du Conseil exécutif

- L'âge de la retraite augmente inexorablement en Europe

LAFOND, GISÈLE; ministère de la Sécurité publique

- Placement sous surveillance électronique mobile (PSEM) : la France va de l'avant

LAMALICE, OLIVIER; ministère de la Sécurité publique

- Dix ans de statistiques juridiques américaines
- La réhabilitation par la responsabilisation en Norvège
- La victimisation aux États-Unis
- Les trois prises, version canadienne
- Une réforme de la sécurité publique au Royaume-Uni?

LE ROUZÈS, MARIE; ministère du Conseil exécutif

- Mise en œuvre de la politique gouvernementale et du plan d'action en matière d'allégement réglementaire et administratif : état d'avancement
- Réduction des formalités imposées aux entreprises : résultats atteints au cours de la période 2001-2004

LECLERC, RICHARD; ministère des Affaires municipales et des Régions

- L'évolution du rôle des municipalités en matière de relations internationales: des enseignements pour le Québec?

LÉTOURNEAU, ESTHER; Institut de la statistique du Québec

- Faut-il craindre une pénurie de main-d'œuvre au Canada?

LÉTOURNEAU, MATTEW; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Compétences collectives dans l'organisation : émergence, gestion et développement
- Innovation et management des connaissances
- La Suisse refuse une taxe CO²
- Le transfert intergénérationnel des savoirs à l'ère d'Internet
- Norvège : taxe verte sur le transport aérien

LUCIANI, ANDRÉE; ministère des Transports du Québec

- Colloque de l'AQTR sur le transport durable
- Commuting in America III : les déplacements domicile-travail de 1990 à 2004 aux États-Unis
- Fusion des directions départementales de deux ministères dans huit départements français
- Dilemme entre le coût du logement et celui des transports

MEGGS, ANNE-MICHÈLE; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

- Émigration sous surveillance - Royaume-Uni

MERCIER, DOMINIC; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- 2010 : exil forcé pour 50 millions de personnes pour cause de pollution
- Élimination de l'essence au plomb en Afrique subsaharienne

- Europe : nouvelle réglementation touchant les gaz à effet de serre fluorés et la climatisation des véhicules motorisés
- Europe : proposition de taxe sur le carbone
- Europe : service permettant de prévenir les asthmatiques quant à l'indice de la qualité de l'air
- Évolution des forêts mondiales : la déforestation se poursuit
- France : plans d'action pour stopper la perte de biodiversité
- Le diesel s'attaquerait aux vaisseaux sanguins
- Le mode de transport utilisé détermine l'exposition à la pollution atmosphérique
- Le transport durable dans les villes : pays en transition et pays en développement - conférence de Jean Mercier du 23 janvier 2007
- Le trou dans la couche d'ozone se referme lentement
- Le vélo : mode de transport urbain du futur?
- Les décideurs face aux catastrophes naturelles
- Les motos émettent de très grandes quantités de polluants atmosphériques
- Lien significatif entre la qualité de l'air et les risques cardiovasculaires
- Los Angeles utilisera caméras et senseurs pour mesurer les émissions polluantes des véhicules automobiles
- Mesures fédérales pour réduire la pollution causée par les fonderies de métaux communs
- Modèle de prédiction des impacts du changement climatique sur la biodiversité
- Ontario : le gouvernement provincial s'implique dans la lutte juridique pour protéger la qualité de l'air
- Petit guide pour un Noël vert
- Pouvoir politique et pouvoir judiciaire : il faut maintenir l'indépendance de la magistrature française
- Rapport 2006 de la Commissaire canadienne à l'environnement et au développement durable - le Canada fortement frappé par les changements climatiques
- Saint-Laurent : la morue en péril

MOREAU, YVAN; ministère des Affaires municipales et des Régions

- Changements climatiques et territoire : nouvelles perspectives
- La décentralisation : pourquoi et comment

OUANES, ANIS; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

- Comment l'État français soutient-il l'externalisation des services?

PELLERIN, NOËL; ministère du Conseil exécutif

- Gestion de risque et réglementation

PLANETA, MAGDALENA; ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

- La Fédération de l'entreprise indépendante réclame des modifications au système d'immigration du Canada

RÉMILLARD, FRANCIS; Office de la protection du consommateur

- La réforme du secteur public en consommation : *the English way*

ROBERGE, PASCAL; ministère du Conseil exécutif

- Y a-t-il un avenir pour les régions? Un projet d'occupation du territoire

ROBERT, PATRICIA; Curateur public du Québec

- Grippe aviaire/H5N1 - Découverte concernant le danger de mutation
- Un front négligé face à une pandémie aérienne?

SOUICY, YVES; Revenu Québec

- Faire sa déclaration de revenus en ligne de plus en plus populaire en Australie

ST-PIERRE, MALCOLM; Curateur public du Québec

- *Empowerment* chez les personnes âgées hébergées
- Aidants naturels et facteurs psychosociaux associés au mauvais traitement des personnes âgées

- Comparaison du système de santé dans six pays industrialisés
- France : la réforme des tutelles en route!
- Itinérance, santé mentale, toxicomanie et utilisation des services
- La réadaptation psychosociale de patients psychiatriés dans différents milieux d'habitation
- La vulnérabilité des personnes en HLM sur l'île de Montréal
- Le projet Initiatives canadiennes de coopération en santé mentale
- Le vieillissement des personnes handicapées en France : les défis de la prise en charge
- Perception des besoins en santé mentale selon les usagers et les intervenants : une étude québécoise
- Satisfaction sur les services reçus en résidence d'accueil par des personnes aux prises avec des problèmes sévères et persistants de santé mentale
- Troubles mentaux chroniques : analyse critique des mesures et des méthodes

TARDIF, GAÉTANE; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Impact des changements climatiques sur les parcs nationaux

TESSIER-JASMIN, JEAN-MICHEL; ministère de la Sécurité publique

- La criminalité au Québec durant le vingtième siècle
- Le rôle de la dissuasion et des contrôles pénaux dans l'amélioration du bilan routier québécois
- Portrait des adolescentes judiciairisées huit ans après leur sortie d'un centre jeunesse
- Qu'est-ce qui détermine la résolution d'une enquête policière?

TREMBLAY, LARRY; Secrétariat du Conseil du trésor

- Astuces pour rendre les réunions efficaces
- Code de conduite dans les administrations publiques au Canada
- Désacraliser le « modèle français »
- L'Alberta lance le programme STEP pour contrer la pénurie de main-d'œuvre « étudiante ».
- Le système de retraite suédois... un exemple à suivre
- Réforme structurelle et politique économique

TREMBLAY, MICHEL; Revenu Québec

- Augmentation des mises en ligne en Ontario
- Chine : prochain tigre du commerce électronique
- Commerce électronique : la transaction qui pourrait tout gâcher...
- Commerce électronique : les frustrations des consommateurs en ligne
- Cybercasinos aux États-Unis : la fin de la récréation?
- Cybergambling aux États-Unis : opinion du *Miami Herald*
- Ebay dans la mire de l'Agence du revenu du Royaume-Uni
- Europe : le commerce électronique a le vent dans les voiles
- Japon : la montée en puissance du M-Commerce
- Le cybercommis : une approche prometteuse pour le commerce électronique
- Les PME craignent la perte de documents électroniques
- Les ventes en ligne populaires auprès des personnes plus âgées
- Nouveaux résultats de l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet
- Progression du commerce électronique aux États-Unis

Veille du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- Aux États-Unis, il y aurait un trop grand nombre de règles imposées aux adolescents
- Des indicateurs d'identification des écoles en difficulté
- Violence à l'école aux États-Unis : un état des lieux

VILLEMAGNE, ÉRIC; ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

- Avis du Conseil de la science et de la technologie - octobre 2006 : Pour une gestion stratégique de l'innovation dans le secteur manufacturier
- Compétitivité et innovation dans les PME manufacturières : examen des résultats d'une enquête auprès des PME manufacturières québécoises
- L'impact de la Chine sur le secteur manufacturier québécois

FICHES

BOISVERT, MARIO; ministère des Affaires municipales et des Régions

- L'efficacité des regroupements municipaux, trois ans après
- Les nouveaux rôles d'évaluation de Montréal et de Québec, quatre ans après les fusions

BOUCHER, ISABELLE; ministère des Affaires municipales et des Régions

- Éolien et paysage : leçons d'outre-mer
- Zoner la malbouffe pour lutter contre l'obésité

BZDERA, ANDRÉ; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement
- Le changement climatique selon James Hansen - La survie de la biodiversité de la Terre en jeu
- Le rapport Stern sur l'impact économique des changements climatiques
- Les Faiseurs de pluie
- Que faire des objectifs gouvernementaux « utopiques »?
- Une entreprise « verte » est-elle plus rentable?

CARON, ALAIN; ministère des Affaires municipales et des Régions

- Bâtiments écologiques : écobâtiment, services conseils en bâtiment durable au Centre culture et environnement Frédéric-Back
- Un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux en France

CHAMPAGNE, PATRICK; ministère des Affaires municipales et des Régions

- Dix ans de vote électronique au Brésil

GOYETTE, STEVEN; ministère de la Sécurité publique

- Qui tue qui et comment? L'homicide au Canada en 2005

LALIBERTÉ, JEAN; ministère du Conseil exécutif

- Rôle de l'État

LAMALICE, OLIVIER; ministère de la Sécurité publique

- *Man, yé dont ben cool ton tattoo!* Les tatouages et les piercings influencent-ils les comportements à risque chez les adolescents?
- Critique du livre *La face cachée des gangs de rue*
- Évolution des gangs de rue aux États-Unis
- Skinheads et extrême droite : comment s'y retrouver?

LÉTOURNEAU, MATTEW; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Gestion des connaissances et stratégie d'entreprise
- L'Institut météorologique Max-Planck confirme l'évolution climatique

MERCIER, DOMINIC; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Certification de la biodiversité
- L'impact de la biodiversité sur la santé humaine

MEUNIER, PAUL; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Les multiples aspects de l'intégrité des écosystèmes

PINARD, PATRICK; ministère des Finances

- Lancement du livre *Agir maintenant pour le Québec de demain*

RÉMILLARD, FRANCIS; Office de la protection du consommateur

- *OFT Approved* : la responsabilisation des commerçants dans la protection du consommateur
- Vers les événements verts

TESSIER-JASMIN, JEAN-MICHEL; ministère de la Sécurité publique

- Des policiers pour contrer la délinquance dans les écoles secondaires : les initiatives américaines
- Disponibilité d'un guide québécois de consultation des citoyens destiné aux organisations policières
- L'impact des gangs de rue sur la violence perçue ou subie par les élèves dans les écoles secondaires québécoises
- Normes et pratiques en matière de renseignement criminel dans une perspective internationale
- Vers une militarisation des appareils policiers?

TREMBLAY, LARRY; Secrétariat du Conseil du trésor

- Égalité des chances et égalité salariale au Canada, le point de vue de Machail Alexander
- Guide pour attirer le personnel qualifié dans les agences fédérales américaines : le modèle des cheminements de carrière
- L'État entre le local et le global
- Le Québec est-il libre?
- Revoir les priorités pour accroître la prospérité canadienne

TREMBLAY, MICHEL; Revenu Québec

- Ententes entre les banques anglaises et le gouvernement
- Le Costa Rica : un asile parfait pour les cybercasinos
- Nouvelle expérience d'achat : le lèche-vitrine électronique
- Nouvelle initiative sur le recensement des habitudes de consommation dans le commerce électronique

Veille du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- L'internationalisation : dimension essentielle d'une réforme éducative

DOSSIERS

CLAVET, MICHEL; ministère de la Santé et des Services sociaux

- Évaluation de l'impact sur la santé lors de l'élaboration des projets de loi et de règlement au Québec : guide pratique

JAREK, MARZENA; ministère du Conseil exécutif

- À quoi sert la prospective territoriale, selon l'auteur français, M. Jacques de Courson
- Compte rendu de la conférence « Le défi du renouvellement des effectifs en administration publique : enjeux et gestion »
- Compte rendu de la demi-journée thématique organisée par l'Institut de la gestion financière de Québec et intitulée « Pour rétablir la confiance du public : des règles de gouvernance »
- Planification des ressources humaines dans les pays de l'OCDE - réforme de l'encadrement supérieur

MERCIER, DOMINIC; ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

- Revue de l'actualité environnementale 2006 et perspectives 2007

ROBERGE, PASCAL; ministère du Conseil exécutif

- Planification de la gestion des ressources humaines dans les pays de l'OCDE

TREMBLAY, LARRY; Secrétariat du Conseil du trésor

- Options pour sortir les travailleurs vulnérables de la pauvreté : le point de vue des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP)

LISTE DES VEILLEURES-COORDONNATRICES ET DES VEILLEURS-COORDONNATEURS

MINISTÈRE OU ORGANISME	NOM	COURRIEL
Bureau de la Capitale-Nationale	David Belgue	david.belgue@bcn.gouv.qc.ca
Centre de services partagés	Jean-Robert Pépin	jean-robert.pépin@cspq.gouv.qc.ca
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Lucie Rousseau	lucie.rousseau@cgap.gouv.qc.ca
Curateur public du Québec	Patricia Robert	patricia.robert@curateur.gouv.qc.ca
Forum des grands organismes	Diane Charbonneau	diane.charbonneau@ramq.gouv.qc.ca
Institut de la statistique du Québec	Normand Thibault	normand.thibault@stat.gouv.qc.ca
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Félien Hitayezu	félien.hitayezu@agr.gouv.qc.ca
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	Jean Hénare	jean.henare@mels.gouv.qc.ca
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Pierre Lefebvre	pierre.lefebvre@mess.gouv.qc.ca
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Lucie Bernier	lucie.bernier@micc.gouv.qc.ca
Ministère de la Culture et des Communications	Julien Lépine	julien.lepine@mcc.gouv.qc.ca
Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine	Suzanne Lamy	suzanne.lamy@messf.gouv.qc.ca
Ministère de la Justice	Claude Champagne	claudchampagne@justice.gouv.qc.ca
Ministère de la Santé et des Services sociaux	Michel Clavet	michel.clavet@msss.gouv.qc.ca
Ministère de la Sécurité publique	Olivier Lamalice	olivier.lamalice@msp.gouv.qc.ca
Ministère des Affaires municipales et des Régions	Pierre Blais	pierre.blais@mamr.gouv.qc.ca
Ministère des Finances	Charles-Antoine Allain	ca.allain@finances.gouv.qc.ca
Ministère des Relations internationales	Vacant	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Richard Boulard (p. i.)	richard.boulard@mrnf.gouv.qc.ca
Ministère des Services gouvernementaux	Olivier Putseys	olivier.putseys@msg.gouv.qc.ca
Ministère des Transports	Jean-François Guilloteau	jfguilloteau@mtq.gouv.qc.ca
Ministère du Conseil exécutif	Sébastien Daignault	sebastien.daignault@mce.gouv.qc.ca
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Dominic Mercier	dominic.mercier@mddep.gouv.qc.ca
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation	Éric Villemagne	eric.villemagne@mdeie.gouv.qc.ca
Ministère du Tourisme	Thomas Antil	thomas.antil@tourisme.gouv.qc.ca
Ministère du Travail	Vacant	
Office de la protection du consommateur	Francis Rémillard	francis.remillard@opc.gouv.qc.ca
Revenu Québec	Lise Blanchette	liseblanchette@mrq.gouv.qc.ca
Secrétariat du Conseil du trésor	Larry Tremblay	larry.tremblay@sct.gouv.qc.ca
Société d'habitation du Québec	Diane Drolet	diane.drolet@shq.gouv.qc.ca

Vous avez des questions à poser ou de l'information à faire partager ?

N'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de votre ministère ou organisme.

Prospective est produit sous la coordination du Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques
Ministère du Conseil exécutif
835, boulevard René-Lévesque Est, bureau 1.01, Québec (Québec) G1A 1B4
Téléphone : 418 528-0659 • Télécopieur : 418 643-2570

Comité de rédaction

Marzena Jarek, éditrice-coordonnatrice du RVIPP, ministère du Conseil exécutif

Pierre Blais, ministère des Affaires municipales et des Régions
Sébastien Daignault, ministère du Conseil exécutif
Olivier Lamalice, ministère de la Sécurité publique
Suzanne Lamy, ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine
Éric Villemagne, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Révision linguistique

Michelle Collard, ministère du Conseil exécutif

Dépôt légal - 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 1488-304X
© Gouvernement du Québec, 2007

